



## Ki Tissa (406)

וְהָיָה כָּל הָעֶבֶר עַל הַפָּקָדִים מִחֲצִית הַשֶּׁקֶל בַּשֶּׁקֶל הַקָּדָשׁ (ל.יג.)  
**Voici ce que chacun de ceux qui seront recensés donnera : un demi sicle selon le sicle du sanctuaire**  
 La Paracha de Ki Tissa débute par un appel pour le Mahatsit hachékel (un demi chékel) que chacun des hommes âgés de vingt ans et plus devait donner afin de permettre un recensement du peuple d'Israël. L'argent ainsi récolté, servait également pour l'achat des offrandes quotidiennes du Michkan. Hachem ordonne ensuite à Moshé de confectionner l'huile d'onction ainsi que l'encens, en lui détaillant les différents composants de ces derniers. Ayant terminé d'énumérer la liste de tous les ustensiles destinés au Michkan, Hakadoch Baroukh Hou désigne Betsalel, fils de Ouri, accompagné d'Aholiab, fils d'Ahisamakh, pour en assurer la conception et la réalisation. Étant donné que les lois du Chabbat découlent des travaux nécessaires à la fabrication du Michkan, la Torah place immédiatement, après les instructions relatives à sa construction, l'injonction du Chabbat ainsi que ses lois. C'est au terme de l'énumération de toutes les lois de la Torah, que Hachem remet à Moché les deux tables de la loi et le quitte de façon tragique, car malheureusement, le peuple, durant l'absence de Moché, commit une des fautes les plus marquantes de son histoire, le veau d'or, qui causa la destruction des tables de la loi par Moshé lui-même, horrifié de voir un tel spectacle. Cette grave faute rendit le peuple coupable de la peine capitale. Baroukh Hachem, par ses Téfilot, Moché Rabbénou parvint à nous sauver en intervenant par deux reprises auprès de Hachem et réussit à obtenir un pardon total allant même jusqu'à convaincre Hachem de résider parmi le peuple et lui confier de nouveau les tables de la loi. Nous apprenons de Moché Rabbeinou l'importance des Téfilot.

הָעָשִׂיר לֹא יִרְבֶּה וְהָדָל לֹא יִמְעִיט מִמִּחֲצִית הַשֶּׁקֶל לְתַת אֶת תְּרוּמַת  
 ה' לְכַפֹּר עַל נַפְשֵׁיהֶם (ל.טו.)

« **Les riches ne doivent pas donner plus et les pauvres ne doivent pas donner moins d'un demi-shekel pour faire un don à Hachem afin d'expier pour leurs âmes** » (30,15)

Tous les membres du peuple juif, quelle que soit leur situation économique, devaient donner la même somme d'argent : un demi-shekel. Pourquoi les riches n'étaient-ils pas autorisés à faire un don plus important? **Rabbi Yérouham Lérovitz** explique que cette restriction imposée aux riches était en fait une grande épreuve pour eux. Les

riches étaient désormais tenus d'avoir la même apparence que les pauvres. En effet, une personne riche est souvent habituée à dominer les affaires de la communauté en raison de ses moyens. Or, en faisant contribuer le riche au même titre que le pauvre, on l'obligeait à avoir la même position que tous les autres. Cela démontre clairement que l'argent n'est pas ce qui différencie les gens aux yeux d'Hachem.

וְאַתָּה אֶהְיֶה וְאַתָּה בְּנֵי תִמְשָׁח וְקִדְשָׁתָם אִתָּם לְכַהֵן לִי (ל.ל.)

« **Tu oindras Aharon et ses fils et tu les sanctifieras comme prêtres pour Moi** » (30,30)

Aharon n'a pas été oint de la tête aux pieds avec l'huile d'onction. Moché a placé un peu d'huile sur sa tête et au-dessus de ses sourcils, qu'il avait ensuite rejoint du doigt pour former la lettre « **kaf** » en tant que signe de prêtrise. En effet, la première lettre du mot hébreu signifiant prêtre (כהן) est kaf (כ). Tous les ustensiles utilisés dans le Michkan et l'Arche furent oints de la même manière. On déposait de l'huile sur chaque ustensile et l'on formait la lettre kaf. Il en était de même pour l'onction des Cohanim : les seuls à être oints de cette manière furent les fils d'Aharon, les premiers prêtres. Plus tard, les Cohanim ordinaires ne l'ont plus été. La sainteté des pères fut héritée par leurs fils. Cette loi ne s'applique qu'aux Cohanim ordinaires. Quant au Cohan Gadol, il devait nécessairement être oint de cette huile spéciale à chaque génération pour pouvoir entrer en fonction. Dans ce cas, le statut de Cohen Gadol n'était pas hérité par son fils [puisque dépendant des qualités personnelles du Cohen].

*Méam Loez*

כִּי תִשָּׂא אֶת רֹאשׁ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לִפְקֹדֵיהֶם (ל.יב.)

« **Lorsque tu feras le recensement des juifs pour déterminer leur nombre** » (30,12)

**Le Rabbi de Moditz** explique « Tissa » signifie aussi élever. On doit élever ses pensées pour se focaliser sur les ordres Divins, et ne pas se noyer tête baissée dans la parnassa. Cela fait écho aux mots d'un Téhilim (128,2) « **le labeur de tes mains** » (יָגִיעַ כַּפֶּיךָ כִּי הָאֵכֶל) et non d'effort mental. Celui qui travaille avec ses mains en gardant sa tête pour le service Divin est supérieur au craignant D. Suivant cette voie, on se conforme alors au dicton (guémara Erouvin 41a) selon lequel le corps suit la tête (בְּתֵר רִישָׁא גּוּפָא אֲזִיל). Nos Sages (Guémara Kidouchin 29a) enseignent que l'on doit apprendre un métier à son fils, et d'autres ajoutent qu'il faut aussi lui apprendre à nager. Le **Avné Nézer** explique que tout comme dans la natation, le corps

est immergé mais la tête reste hors de l'eau, il doit en être de même pour la parnassa. Nous devons avoir la foi parfaite, que toutes nos affaires professionnelles dépendent de la providence Divine de façon très précise. **Rav Yéhochoua Alt**

**כִּי לֹא יִרְאֵי הָאָדָם וְחַי (לג.כ)**

« Car l'homme ne peut Me voir et vivre » (33,20)

Pourquoi le fait de voir Hachem entraînerait-il la mort? **Rav Dessler zatsal** (Mikhtav méEliyahou) propose une explication basée sur la morale: Hachem a créé l'homme pour lui donner le libre arbitre. Placé devant le choix de faire le bien ou le mal, quand il se renforce et fait le bien, cela lui accorde un vrai mérite. C'est pour cela que l'homme a été créé. Mais celui qui verrait Hachem, serait alors confronté à la Vérité et, devant une telle révélation, en perdrait le libre arbitre. Sa vie n'aurait alors plus de raison d'être. L'homme qui voit Hachem ne peut donc plus vivre. En ce sens tant que nous sommes vivants dans ce monde nous avons un espace pour le "doute", on ne peut pas totalement voir clairement Hachem, libre arbitre oblige. Et notre yétser ara va user de cette corde pour faire que nous n'utilisions pas pleinement nos potentialités, pour que nous fautions.

**נֶצַח חֶסֶד לְאַלְפִים (לד.ז)**

« Il conserve sa faveur à la millième génération » (34,7)

**Le Sforno** explique que Hachem prend les bonnes actions qu'une personne fait et les utilise pour aider les enfants et les petits-enfants, et ce même de nombreuses années plus tard. Il est évident que chacun est récompensé pour ses propres actions, mais Hachem est tellement rempli de bonté qu'Il utilise également nos actions au bénéfice de nos descendants. A chaque action même la plus simple, et à plus forte raison dans une épreuve difficile dans laquelle nous restons fidèle à Hachem, nous devons avoir à l'esprit que nous laissons un héritage à notre descendance. Certes nous bénéficierons personnellement de l'énorme récompense, mais nous mettons en place un moyen par lequel D. comblera de bénédictions nos descendants.

**אֱלֹהֵי מִסֶּכָּה לֹא תַעֲשֶׂה לָךְ. אֶת חַג הַמִּצּוֹת תִּשְׁמֹר (לד.יז).**

« Des dieux de métal tu ne te feras pas. La fête de Pessah tu respecteras » (34,17-18)

Quel est le lien entre l'interdit de l'idolâtrie et le respect de Pessah? La Guemara rapporte que le décret d'extermination des juifs par Haman à l'époque de Pourim a été prononcé dans le Ciel, parce que les juifs se sont prosternés devant la statue de Nabuchodonosor quelques années plus tôt. Suite à cela, pour tenter d'annuler ce décret, Esther demanda au peuple de jeûner trois jours

avant de se présenter devant le roi Ahachvéroch. Or, ces trois jours de jeûnes inclurent aussi le jour de Pessah. Ainsi, cette année-là tous les juifs jeûnèrent à Pessah et de fait, ils ne mangèrent pas la matsa, le maror,...La Thora fait allusion à cela dans ce verset : « **Des dieux de métal tu ne te feras pas** », c'est-à-dire tu ne feras pas d'idolâtrie. Et grâce à cela, « **la fête de Pessah tu respecteras** » il n'y aura pas de décret contre les juifs et tu n'auras pas besoin de jeûner pendant Pessah pour annuler un décret qui serait prononcé à cause de l'idolâtrie.

**Yalkout haOurim**

**וּבָבָא מֹשֶׁה לִפְנֵי ה' לְדַבֵּר אִתּוֹ יָסִיר אֶת הַמַּסְכָּה עַד צֵאתוֹ וַיָּצֵא וְדָבָר אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֶת אֲשֶׁר יַעֲזֹב (לד.ד)**

« Lorsque Moché se présentait devant Hachem pour lui parler, il enlevait le masque jusqu'à son départ, puis il partait et racontait aux Bné Israël ce qu'il leur avait ordonné » (34,34)

Quelle était la nature du masque que Moché portait? **Rav Akiva Eiger** explique que Moché Rabbénou était le plus humble de tous les hommes. Néanmoins, en tant que dirigeant, il jugeait parfois nécessaire de réprimander ou de critiquer le peuple juif. Ce faisant, Moché portait le 'masque d'un chef' (au sens figuré), allant à l'encontre de sa véritable personnalité en réprimandant les Bné Israël. En revanche, Moché a retiré ce masque de chef et a été lui-même, un homme vraiment humble, lorsqu'il a parlé avec Hachem.

**Halakha : L'interdiction de colporter**

Il est interdit de colporter même par allusion ou par insinuation. Tout propos qui risque de révéler l'identité de la personne inculpée est interdit par la Torah.

**Hafets Haim abrégé**

**Dicton : Un ami fidèle vaut mieux que mille connaissances.**

**Dictons populaire**

**Chabbat Chalom**

**יצא לאור לרפואה שלימה :** יוסף דוד בן ליאל, ברוך יואל שמעון ישראל בן פנינה, ראובן ישי בן מרצדס, הוסיא אסתר בת רחל בחלא קטי, פטריק יהודה בן גדליס קאמונה, אברהם רפאל בן רבקה, מאיר חיים בן גבי זוהרה, ראובן בן איזא, ויקטוריה שושנה בת ג'וסיס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, מרים בת עוזיא, דוד בן מרים, יעל בת כמנונה, ישראל יצחק בן ציפורה, עמנואל בן סוזן אויה. **שלום בית :** גיולה חיה בת סופי לבנה ואילן יהודה יצחק בן סנדרה סולאנג'. **זיווג הגון :** שרה זסון אנדרה בת דומיניק רינה, יוני מאיר משה בן אסתר, אילן אלי אהרן בן אסתר, קלואי אורה בת סופי לבנה, לולה לאה בת סופי לבנה, לאה בת רבקה, אלודי רחל מלכה בת חשמה, יוסף גבריאל בן רבקה. **הצלחה רבה בכל :** נאור דוד בן יעל דינה, ליטל בת יעל דינה, לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עוזיא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'ייל לאוני. **לעילוי נשמת :** קלוד שלמה בן ז'רמן רבקה, ראובן בן חנינה, ג'ינט מסעודה בת ג'ילי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלה, גיא יונה בן לאה, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. אליהו בן מרים, נסים חי הוברט בן ג'ולי, דוד בן מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה. אפרת רחל בת אסתר, כוכבה, אברהם בן אליעזר, מלכה אנרייט מרווקה, אנדרה סעיד בן פורטונה מסעודה, קרול מול אדסה בת גבי זרגונה, אברהם בן אסתר, יהודה יוסף בן רחל.

